

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2019

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (9) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (7) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AVENA), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme MIELLE (représentée par M. JORROT), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 20 mars 2019.

Délibération n° : 05-2019

Objet : Mise en place d'ateliers cuisine en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et de leurs Aidants

La maladie d'Alzheimer ou toute autre maladie apparentée affecte de manière significative la vie de la personne atteinte mais aussi celle de son entourage familial.

RESEDA est un réseau de santé qui regroupe des professionnels impliqués dans la prise en charge des problématiques liées à la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Il est subventionné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2004. Le réseau joue un rôle d'expert et de coordination des acteurs, de formation des professionnels et d'harmonisation des pratiques, de sensibilisation du public et des Aidants.

Le CCAS propose des prestations, des services et des dispositifs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale notamment en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés en les accueillant au sein de son centre de jour « Les Marronniers ». Il œuvre également en faveur des Aidants en proposant un « café des proches Aidants » en partenariat avec RESEDA et une formation à destination de tous les Aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

RESEDA a sollicité le partenariat du CCAS et l'association Léo Lagrange afin de mettre en place à l'Espace Baudelaire, une fois par mois, des ateliers cuisine en faveur d'un groupe constitué de couples aidants/aidés pour la réalisation d'un goûter.

A l'issue de l'atelier, les préparations seront dégustées par le groupe afin de créer un moment d'échanges entre les participants et les animateurs.

Il est à noter que l'Aidant pourra choisir de ne pas participer à l'atelier cuisine s'il souhaite bénéficier d'un moment de répit, mais pourra rejoindre le groupe pour la dégustation.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés :
- * maintenir les capacités cognitives et motrices,
- * stimuler la prise d'initiative, la praxie, la dextérité,

- * entretenir une activité et la mobilité,
- * renforcer le lien social et familial grâce à une activité réalisée dans une structure autre que médico-sociale.

- Pour les Aidants :

- * prévenir le risque d'épuisement par le partage du quotidien de chacun,
- * retrouver du plaisir à être ensemble en redécouvrant l'autre.

Une convention a été rédigée afin de formaliser la collaboration entre le Réseau RESEDA, le CCAS et l'association Léo Lagrange et de déterminer les conditions de mises en œuvre de ces ateliers à l'Espace Baudelaire.

Le CCAS, particulièrement sensibilisé à la problématique Alzheimer et au soutien des Aidants, souhaite apporter sa contribution à cette action.

- Le **CCAS** s'engage à :

- * mettre à disposition un agent de la collectivité, en tant que cuisinier à titre gracieux, pour l'animation de cet atelier cuisine.

- **RESEDA** s'engage à :

- * assurer la promotion de l'action, sa logistique, le transport et la sécurité des participants,
- * co-animer l'atelier cuisine.

- **L'espace Baudelaire de l'association Léo Lagrange** s'engage à :

- * mettre à disposition les moyens nécessaires au bon déroulement des activités en termes de locaux et de matériels.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention entre le CCAS de Dijon, RESEDA et l'association Léo Lagrange annexée à la présente délibération ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive avec RESEDA et l'association Léo Lagrange ainsi que tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20190327-5-2019-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité